



Département de la Sarthe
Arrondissement de La Flèche
Canton du Grand-Lucé
Commune de Montreuil-le-Henri

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° A_2026_31 : Interdiction de stationner sur la Place Sainte-Anne, du lundi 24 août de 12h00 au lundi 24 août 17h00.

Le Maire de Mairie De Montreuil Le Henri

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu l'événement de la parade du canton du comice organisée par le Grand-Lucé,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour permettre le bon déroulement du rassemblement.

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules sur la place Sainte Anne est interdit à partir du lundi 24 août de 12h00 au lundi 24 août à 17h00 (sauf pour les services d'urgences) ;

Article 2 : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre des manifestations seront considérés comme gênants (article R 417-10 du code de la route) ;

Article 3 : La signalétique correspondante sera mise en place par la mairie ;

Article 4 : M. le Maire de Montreuil-le-Henri et le commandant de brigade de la gendarmerie du Grand-Lucé sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade du Grand-Lucé

Fait à Montreuil-le-Henri
Le 10 août 2026

Monsieur le Maire,
M. COLAS Laurent

